



Loire Forez Agglomération (LFA) (Siren : 200065886)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montbrison
Arrondissement	Montbrison
Département	Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe BAZILE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE CS 30211
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	42605 MONTBRISON
Téléphone	04 26 54 70 00
Fax	04 26 54 70 01
Courriel	agglomeration@loireforez.fr + agnespitaval@loireforez.fr (directrice)
Site internet	www.loireforez.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	112 757
Densité moyenne	85,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 87

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Ailleux (214200024)	172
42	Apinac (214200065)	419
42	Arthun (214200099)	537
42	Bard (214200123)	692
42	Boën-sur-Lignon (214200198)	3 287
42	Boisset-lès-Montrond (214200206)	1 192
42	Boisset-Saint-Priest (214200214)	1 247
42	Bonson (214200222)	4 017
42	Bussy-Albieux (214200305)	538
42	Cervières (214200347)	121
42	Cezay (214200354)	224
42	Chalain-d'Uzore (214200370)	596
42	Chalain-le-Comtal (214200388)	717
42	Chalmazel-Jeansagnière (200055085)	458
42	Chambles (214200420)	1 037
42	Champdieu (214200461)	1 961
42	Châtelneuf (214200545)	350
42	Chazelles-sur-Lavieu (214200586)	268
42	Chenereilles (214200602)	530
42	Craintilleux (214200750)	1 366
42	Débats-Rivière-d'Orpra (214200842)	161
42	Écotay-l'Olme (214200875)	1 266
42	Essertines-en-Châtelneuf (214200891)	709
42	Estivareilles (214200917)	698
42	Grézieux-le-Fromental (214201055)	253
42	Gumières (214201071)	330
42	La Chamba (214200404)	50
42	La Chambonie (214200453)	41
42	La Chapelle-en-Lafaye (214200503)	125
42	La Côte-en-Couzan (214200727)	68
42	La Tourette (214203127)	612
42	La Valla-sur-Rochefort (214203218)	103
42	Lavieu (214201170)	124
42	Leigneux (214201196)	383
42	Lérigneux (214201212)	152
42	Lézigneux (214201220)	1 783
42	L'Hôpital-le-Grand (214201089)	1 091

42	L'Hôpital-sous-Rochefort (214201097)	110
42	Luriecq (214201261)	1 329
42	Magneux-Haute-Rive (214201303)	582
42	Marcilly-le-Châtel (214201345)	1 438
42	Marcoux (214201360)	782
42	Margerie-Chantagret (214201378)	816
42	Marols (214201402)	439
42	Merle-Leignec (214201428)	324
42	Montarcher (214201469)	70
42	Montbrison (214201477)	16 270
42	Montverdun (214201501)	1 417
42	Mornand-en-Forez (214201519)	491
42	Noirétable (214201592)	1 683
42	Palogneux (214201642)	74
42	Périgneux (214201691)	1 573
42	Pralong (214201790)	880
42	Précieux (214201808)	1 134
42	Roche (214201881)	258
42	Sail-sous-Couzan (214201956)	978
42	Saint-Bonnet-le-Château (214202046)	1 564
42	Saint-Bonnet-le-Courreau (214202053)	703
42	Saint-Cyprien (214202111)	2 502
42	Saint-Didier-sur-Rochefort (214202178)	428
42	Sainte-Agathe-la-Bouteresse (214201972)	1 066
42	Sainte-Foy-Saint-Sulpice (214202210)	529
42	Saint-Étienne-le-Molard (214202194)	1 048
42	Saint-Georges-en-Couzan (214202277)	419
42	Saint-Georges-Haute-Ville (214202285)	1 484
42	Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (214202350)	342
42	Saint-Jean-la-Vêtre (214202384)	329
42	Saint-Jean-Soleymieux (214202400)	878
42	Saint-Just-en-Bas (214202475)	293
42	Saint-Just-Saint-Rambert (214202798)	15 312
42	Saint-Laurent-Rochefort (214202525)	252
42	Saint-Marcellin-en-Forez (214202566)	4 905
42	Saint-Paul-d'Uzore (214202699)	184
42	Saint-Priest-la-Vêtre (214202780)	146
42	Saint-Romain-le-Puy (214202855)	4 115
42	Saint-Sixte (214202889)	715
42	Saint-Thomas-la-Garde (214202905)	618
42	Sauvain (214202988)	385
42	Savigneux (214202996)	3 514
42	Soleymieux (214203010)	680
42	Sury-le-Comtal (214203044)	6 882
42	Trelins (214203135)	665
42	Unias (214203150)	442
42	Usson-en-Forez (214203184)	1 508
42	Veauchette (214203242)	1 187

42	Verrières-en-Forez (214203283)	784
42	Vêtr-sur-Anzon (200083855)	552

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 46

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
Arrêté SPM n° 2010-145 du 4 novembre 2010 a) Assainissement * L'assainissement collectif. Compte tenu de la présence de réseaux unitaires d'assainissement sur le territoire, le transfert de la gestion des réseaux unitaires de collecte des eaux implique la gestion globale des réseaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales par la Communauté d'agglomération. L'assainissement collectif est donc défini comme suit : le branchement (boîte de raccordement en limite du domaine privé et canalisation de branchement sur la canalisation principale (eaux usées et eaux pluviales); la collecte (réseaux de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires permettant le raccordement des branchements), le relevage et le transfert (canalisations ne comportant pas de branchements et permettant l'acheminement des eaux vers le site de traitement ou de stockage avant rejet dans le milieu naturel); le stockage (bassins et ouvrages de rétention des eaux usées et des eaux pluviales nécessités par l'exercice de la compétence); le traitement des effluents (unités et ouvrages de traitement collectif), et le rejet (canalisations de rejet dans le milieu naturel). Les ouvrages de collecte et de rétention spécifiques aux infrastructures viaires restent à la charge de leurs propriétaires (État, département, communes, SNCF, ASF et autres maîtres d'ouvrages publics ou privés). Il en est de même des ouvrages nécessaires aux opérations d'aménagement (ZAC, PAE, lotissements et permis groupés) réalisées par d'autres aménageurs que la Communauté d'agglomération. Pour cela, la Communauté d'agglomération assurera les missions suivantes : l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des unités de traitement des effluents et de valorisation des boues d'épuration, et tous équipements nécessaires au bon fonctionnement du service; l'instruction et la délivrance des autorisations de rejets des effluents ; les études (schémas directeurs, diagnostics, zonages, etc...); la programmation et la réalisation des travaux neufs de réseaux, de construction et de réhabilitation d'unités de traitement ; l'établissement d'un règlement de service ; la fixation des redevances, participations et/ou tarifs d'assainissement ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement et d'urbanisation nécessitant une extension ou un renforcement de réseaux, d'unités de relevage ou de traitement des effluents à savoir : a) études et définition des prescriptions techniques et administratives; b) le contrôle de la bonne exécution des travaux en cours de chantier et en phase de réception; c) la validation des essais d) l'obtention et la validation des plans de récolement des travaux aux formats prescrits; e) le conseil dans la mise en œuvre des garanties; * assainissement non collectif : mise en place et gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
Opérations coordonnées contrat de rivières
Services funéraires

- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

Arrêté SPM n° 2016-005 du 12 janvier 2016 L'article 14 des statuts de la communauté d'agglomération de LOIRE-FOREZ est ainsi complété : f) création et gestion de crématorium

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

Arrêté SPM n° 2006-3 du 6 janvier 2005 : Mise en œuvre d'une politique favorisant l'apprentissage de la natation en temps scolaire (maternelle et primaire), y compris par convention avec des organismes extérieurs au territoire (publics et privés)".

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire

Compétence incluse dans la compétence "transport urbain"

- Plans de déplacement urbains

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

modifier les statuts de la Communauté de communes en rajoutant dans le paragraphe 3.7 "Politique du logement et du cadre de vie" la compétence "organisation d'un service "instruction de actes et autorisations d'urbanisme", pour le compte des communes membres dans le cadre d'un conventionnement, en lien avec d'autres collectivités locales ou structures intercommunales"

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Eclairage public
<i>Eclairage public et maintenance du réseau</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
<i>Fourrière animale</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
42	SM du SCOT du Sud Loire (254202195)	SM fermé	603 170
63	Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez (200028652)	SM fermé	266 823
63	SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois Forez (256301243)	SM ouvert	438 347
42	SM des trois ponts (244200010)	SM fermé	522 528
42	SM à vocation Zain Loire Sud en Rhône-Alpes (254202161)	SM fermé	522 528
42	SYDEMER (200017424)	SM fermé	640 967

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)